



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à huis clos le **14 juillet 2020** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes, selon décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 13 mai 2020 et l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Bruneau Hébert
Siège #2 - Yvan Boucher
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Yvan Arsenault
Siège #5 - Adrien Quirion
Siège #6 - Lynda Bouffard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Breton. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Madame Cathy Champagne agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2020

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - SERVICE INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

5.2 - Démission ou congédiement de Monsieur Éric Côté Chef pompier

5.3 - Plan de sécurité civile

6 - SERVICE DE VOIRIE

6.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

6.2 - Achats et travaux du mois – voirie

6.3 - Programmation de travaux réalisés de la TECQ 2014-2018

6.4 - Nouvelle Programmation de la TECQ 2019-2023

6.5 - Travaux de débroussaillage et creusage de fossé au terrain de l' ACLN

6.6 - Société d'assurance automobile du Québec (Dispositifs de sécurité pour véhicules à benne basculante)

6.7 - Soumission Pavages Gameau

20-07-201



N° de résolution
ou annotation

- 6.8 - Soumission lignco Laval Nord
- 6.9 - Entretien des chemins durant la période hivernale - secteur Laval
- 6.10 - Embauche d'un employé de voirie
- 7 - SERVICE D'EAU POTABLE
 - 7.1 - Demande de connexion d'eau potable et d'eau usée à la Ville de Lac-Mégantic
 - 7.2 - Soumission ChemAction Eau potable
- 8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE
 - 8.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - 8.2 - Recommandation de paiement travaux 10e Rang et rue Boutin - Décompte progressif # 1
- 9 - SERVICE D'EAUX USÉES
 - 9.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées
- 10 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS
 - 10.1 - Batterie du photocopieur
 - 10.2 - Projet de la ligne d'interconnexion par Hydro-Québec (commission d'enquête du BAPE)
 - 10.3 - Entretien de la pelouse secteur Laval
 - 10.4 - Don pour la fondation québécoise du cancer
 - 10.5 - Plainte Pitbull
 - 10.6 - Soumission pour 2e disque de sauvegarde de données informatiques
 - 10.7 - Eau embouteillée
 - 10.8 - Absence motivée d'un élu
 - 10.9 - Entretien ménager dans le bureau du Directeur général
 - 10.10 - Ouverture du bureau aux citoyens
 - 10.11 - Formation sur la sédimentation en milieu forestier
 - 10.12 - Communiqué - fonds de développement culturel - MRC
 - 10.13 - Information programme FIMEAU
- 11 - PRÉSENTATION DES COMPTES
 - 11.1 - Adoption des comptes
- 12 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
 - 12.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 30 juin 2020
 - 12.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 14 juillet 2020
- 13 - RAPPORT DU MAIRE
 - 13.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC
- 14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS
 - 14.1 - Location de salle FADOQ et ACLN
 - 14.2 - Vente de citrouille École de Nantes
 - 14.3 - Entretien rocaille au Parc Lionel
 - 14.4 - Ouverture de la bibliothèque
 - 14.5 - Soumission d'entretien pour le projet sous-sol à l'hôtel de ville de la municipalité
 - 14.5.1 - Réparation de la porte d'entrée du bureau de l'administration
- 15 - QUESTIONS DIVERSES
 - 15.1 - Affiche interdiction de fumée et cannabis



N° de résolution
ou annotation

20-07-202

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

15.2 - Code accès pour autorisation compte caisse et signature des chèques du nouveau Directeur général Monsieur Ali Ayachi

15.3 - Émission d'une carte Visa Affaires Desjardins

15.4 - Transactions compte de caisse Desjardins

15.5 - Liste des documents à détruire pour 2020

15.6 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la division du territoire de la municipalité en districts électoraux pour l'année 2021

15.7 - Autorisation d'utiliser le stationnement de l'hôtel de ville et de dons pour Le Lac en Fête

15.8 - Réparation ou modification de lampadaire

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

15.7 - Autorisation d'utiliser le stationnement de l'hôtel de ville et de dons pour Le Lac en Fête.

15.8 - Réparation ou modification de lampadaire

Adoptée unanimement,

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Richard Grenier, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2020 est approuvé tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jacques Breton, Maire de la municipalité, fait part d'une question d'un citoyen préoccupé par la présence d'une clôture ayant une esthétique discutable sur le territoire.

Le directeur général de la municipalité prend note de la situation et fera le suivi avec le service d'aménagement de la MRC. Il souligne que l'inspecteur de la municipalité est en convalescence pour une période indéterminée.

5 - SERVICE INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Éric Côté.



20-07-203

N° de résolution
ou annotation

5.2 - Démission ou congédiement de Monsieur Éric Côté Chef pompier

Considérant que le maire Jaque Breton a procédé à une présentation verbale du dossier du chef pompier, Monsieur Éric Côté;

Considérant que chaque conseiller a eu le temps de faire la présentation de son point de vue en lien avec le dossier du chef pompier, Monsieur Éric Côté;

Considérant qu'aucune preuve n'est présentée en lien avec les agissements du chef pompier;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu par une majorité de ne pas congédier le chef pompier, Monsieur Éric Côté,

Monsieur Yvan Arsenault et monsieur Adrien Quirion votent pour la résolution de mise à pied.

20-07-204

5.3 - Plan de sécurité civile

Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

Attendu que le conseil municipal de Nantes reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Attendu que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Attendu que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Attendu que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Pour ces motifs, il est proposé par Yvan Boucher, appuyé par Adrien Quirion et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile à jour avec la réglementation provinciale de la municipalité préparé par StraTJ soit adopté;

QUE Jaque Breton soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile et le répondant principal pour la mise en application du plan.

QUE les ressources nécessaires soient mises à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats. Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.



N° de résolution
ou annotation

20-07-205

20-07-206

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

6 - SERVICE DE VOIRIE

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents d'information et d'inventaire de pancarte de signalisation sur le territoire de la municipalité.

6.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

Les élus ont pris connaissance du rapport

6.2 - Achats et travaux du mois - voirie

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu d'autoriser la location d'une pelle mécanique pour les fins d'entretien des fossés de la municipalité à hauteur de 100 heures plus 10h dans le cas de surplus de travail de creusage et qu'un rapport d'activité soit déposé par l'inspecteur municipal. Le taux horaire est de 75\$/h diesel compris.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

6.3 - Programmation de travaux réalisés de la TECQ 2014-2018

Programmation des travaux réalisés de la TECQ 2014-2018

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyé par madame Lynda Bouffard et unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;



N° de résolution
ou annotation

20-07-207

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

6.4 - Nouvelle Programmation de la TECQ 2019-2023

Le Directeur Général informe les membres du conseil de la programmation partiel de la TEQ 2019-2023.

6.5 - Travaux de débroussaillage et creusage de fossé au terrain de l'ACLN

Le dossier est reporté à une séance ultérieure.

6.6 - Société d'assurance automobile du Québec (Dispositifs de sécurité pour véhicules à benne basculante)

Considérant que la société d'assurance automobile du Québec demande d'installer un témoin lumineux et un avertissement sonore sur les véhicules à benne basculante.

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que la municipalité se conforme au nouveau règlement du code de la sécurité routière en procédant à l'installation du système de sécurité pour les véhicules municipaux qui requière le système, et ce pour un montant de 921,53 taxes comprises pour chaque véhicule auprès de la compagnie Traction.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-07-208

6.7 - Soumission Pavages Garneau

Considérant que la rue Laval Nord a besoin de pavage (rapiéçage) a certains endroits;

Considérant que Pavages Garneau nous a fait une soumission;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que le conseil accepte la soumission de la compagnie Pavage Garneau au montant de 12 874,9 \$ taxes incluses. Ce montant est prévu pour couvrir la facture auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-07-209

6.8 - Soumission lignco Laval Nord

Considérant que nous avons reçu une soumission de la compagnie Lignco pour le traçage des lignes secteur Laval;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par Richard Grenier, il est résolu que le conseil accepte la soumission de la compagnie Lignco au montant de 3 552.73 \$ taxes incluses. Ce montant est prévu pour couvrir la facture auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.



20-07-210

20-07-211
N° de résolution
ou annotation

20-07-212

20-07-213

6.9 - Entretien des chemins durant la période hivernale - secteur Laval

6.10 - Embauche d'un employé de voirie

Considérant que la voirie municipale est en sous effective;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que le conseil forme un comité de sélection temporaire constitué de Yvan Boucher, Richard Grenier, Mario Calvé et Ali Mohammed Ayachi pour évaluer la candidature de monsieur Vincent Dagenais.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

7 - SERVICE D'EAU POTABLE

7.1 - Demande de connexion d'eau potable et d'eau usée à la Ville de Lac-Mégantic

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs projets de construction résidentielle contigus à la ville Lac-Mégantic nécessitant une alimentation en eau et de traitement d'eau usée canalisée;

ATTENDU QUE la municipalité est proactive dans son développement résidentiel et souhaite planifier le développement résidentiel sur son territoire;

ATTENDU QUE l'infrastructure d'aqueduc et d'égout est un élément primordial pour une planification d'un développement résidentiel;

ATTENDU QUE la ville Lac-Mégantic dessert une partie de la municipalité en eau potable et en égout à la limite sud de la municipalité;

ATTENDU QU'un branchement au réseau d'eau potable ou d'égout et potentiellement possible;

ATTENDU QU'une extension du réseau d'eau potable ou d'égout de la municipalité de Nantes est possible;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Yvan Boucher, il est résolu que le conseil accepte que la présente résolution soit une demande d'avis à la ville Lac-Mégantic afin de desservir la municipalité en eau potable ou égout pour le nouvel développement résidentiel contigu à la limite sud de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

7.2 - Soumission ChemAction Eau potable

Considérant que la municipalité a besoin d'entretenir son système de traitement d'eau potables et de procéder à un entretien périodique;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que le conseil accepte la soumission de la compagnie ChemAction au montant de 1 134.80 \$ taxes incluses et accepter la soumission de la compagnie Huot au montant de 95.62\$. Ce montant est prévu pour couvrir la facture à laquelle la dépense est projetée pour fin d'entretien de l'infrastructure municipale.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

20-07-214

8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

8.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

Les élus ont pris connaissance de la convalescence de monsieur Jacques Pichardie.

8.2 - Recommandation de paiement travaux 10e Rang et rue Boutin - Décompte progressif # 1

Attendu que des travaux de voirie et de pavage ont été effectués au 10e rang et la rue Boutin par l'entreprise Lafontaine et Fils ;

Attendu que le décompte progressif n°1 daté du 30 juin 2020 a été émis par la compagnie Exp et signé par l'ingénieur Frédéric Blais de la compagnie EXP avec une retenue contractuelle de 10% soit 14 499,75\$ valide jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux;

Il est proposé par monsieur Yvan Arsenault, **appuyé par** monsieur Adrien Quirion et **résolu à l'unanimité** des conseillers que la Municipalité de Nantes paie le montant du décompte progressif n°1 à la compagnie Lafontaine et Fils au montant de 150 039,78\$ taxes incluses comme recommandé par la compagnie EXP. Cette facture sera payée par le surplus accumulé non affecté.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

9 - SERVICE D'EAUX USÉES

9.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées

Les élus ont pris connaissance du rapport de l'opérateur en eaux usées.

10 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

20-07-215

10.1 - Batterie du photocopieur

Considérant qu'il y a une instabilité de courant électrique dans l'immeuble de l'hôtel de ville causée par la génératrice;

Considérant que l'instabilité de courant cause un problème pour le bon fonctionnement photocopieur;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher **appuyée par** monsieur Richard Grenier, il est résolu que la municipalité de Nantes procède à l'acquisition d'une UPS (Power Supplies Supply) au montant de 1853.59\$ avec taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

20-07-216

10.2 - Projet de la ligne d'interconnexion par Hydro-Québec (commission d'enquête du BAPE)

ATTENDU QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) se tiendra le 21 juillet 2020;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault **appuyée par** monsieur Richard Grenier, il est résolu que la municipalité de Nantes fasse parvenir tout document ou de mémoire au Bureau d'audiences



N° de résolution
ou annotation

20-07-217

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

10.3 - Entretien de la pelouse secteur Laval

Considérant que monsieur Bertrand Jacques est dans l'impossibilité d'effectuer les travaux d'entretien du secteur Laval;

Considérant que monsieur Clément Baillargeon a accepté de faire les travaux.

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu d'annuler la résolution 20-06-176 et que la municipalité de Nantes retienne les services de monsieur Clément Baillargeon pour effectuer les travaux de tonte de pelouse secteur Laval au montant de 350,00 \$ par mois de juin à octobre 2020. Ce montant est prévu pour couvrir les factures auxquelles la dépense est projetée.

Résolution acceptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-07-218

10.4 - Don pour la fondation québécoise du cancer

Considérant que la fondation québécoise du cancer nous a envoyé une demande de don;

Il est résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à leur demande.

20-07-219

10.5 - Plainte Pitbull

Considérant qu'il y a eu deux plaintes relatives aux chiens à l'adresse 3048, rang St-Joseph;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu que la municipalité de Nantes demande au directeur général de prendre contact avec le service de sûreté provinciale pour faire respecter le règlement général.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-07-220

10.6 - Soumission pour 2e disque de sauvegarde de données informatiques

Considérant qu'il nécessaire pour la sauvegarde de donner, il est requis d'avoir un disque de sauvegarde;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que la municipalité accepte la soumission de la compagnie Soutien informatique SR Martin d'un montant de 137,97\$ taxes comprises et de payer la facture à la hauteur de la soumission sur réception.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-07-221

10.7 - Eau embouteillée

Considérant que Distribution Alex Moffat a vendu sa compagnie de distribution d'eau embouteillée;



N° de résolution
ou annotation

20-07-222

Considérant que la municipalité a demandé une soumission à la nouvelle compagnie Aqua Beauce pour l'achat d'une distributrice d'eau, l'entretien et de la livraison des bouteilles d'eau;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Bruno Hébert, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que la municipalité procède à l'acquisition d'un distributeur d'eau blanc pour la consommation d'eau potable pour un montant de 197\$ taxes incluses et trois bouteilles de 18,9L avec livraison au besoin.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

10.8 - Absence motivée d'un élu

Les membres du conseil en pris acte de l'absence de Lynda Bouffard pour cause de maladie, et ce jusqu' au 19 juillet 2020

20-07-223

10.9 - Entretien ménager dans le bureau du Directeur général

Considérant que madame Lison Bellefleur ne faisait plus le ménage dans le bureau;

Considérant que madame Heurréka Fillion propose de faire le ménage dans le bureau de la direction à un coût horaire de 18,5\$/h;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Yvan Arsenault, il est résolu que la municipalité accepte que madame Heurréka Fillion vienne faire l'entretien dans le bureau de la direction à un taux horaire de 18,5\$/h indépendamment de son lien contractuel avec l'emploi actuel au sein de la municipalité, à une fréquence d'une fois par deux semaines.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

10.10 - Ouverture des bureaux aux citoyens

Considérant que le bureau de la municipalité de Nantes est fermé depuis le mois de mars 2020 suite à la pandémie du COVID 19;

Considérant que le bureau doit rouvrir pour servir de nouveau nos citoyens;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que la municipalité rouvre les bureaux le 3 août 2020 en respectant les mesures de protection dictées par les différents décrets en lien avec le COVID 19 et les normes du travail;

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

10.11 - Formation sur la sédimentation en milieu forestier

Les membres du conseil ont pris acte de la formation.

10.12 - Communiqué - fonds de développement culturel - MRC

Les membres du conseil ont pris acte du communiqué.

10.13 - Information programme FIMEAU

Les membres du conseil ont pris acte de la lettre d'infrastructure Canda et du Bureau Nionwentsio, confirmant qu'il n'y a pas d'exigences additionnelles à



N° de résolution
ou annotation

20-07-224

respecter sous la *Loi sur l'évaluation d'impact* pour le projet d'infrastructure de la Municipalité.

11 - PRÉSENTATION DES COMPTES

11.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de Yvan Boucher, appuyée par Bruneau Hébert, le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer énumérés, totalisant 356 172,76 \$ en référence aux chèques numéros 202000338 à 202000396, 202090393 à 202090459 et d'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Administration générale:	41 213,57 \$
Sécurité publique:	8 181,78 \$
Transport:	51 668,16 \$
Hygiène du milieu:	54 000,86 \$
Aménagement, urbanisme et développement:	8 046,70 \$
Loisirs et culture:	33 448,72 \$
Remises de l'employeur:	5 197,35 \$
Dépenses d'investissements	154 415,62 \$
Total des chèques émis:	356 172,76 \$

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

12 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

12.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 30 juin 2020

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des activités financières se terminant le 30 juin 2020.

12.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 14 juillet 2020

Le directeur général explique qu'il n'y a aucune dépense à autoriser dans le registre du D.G du fait de sa récente entrée en fonction.

13 - RAPPORT DU MAIRE

13.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC

Monsieur Jacques Breton donne un compte rendu de certains dossiers traités à la séance du mois passé de la MRC du Granit:

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

14.1 - Location de salle FADOQ et ACLN

Considérant que des mesures de protection et d'hygiène doivent être instaurées afin de permettre la location de salle;

Par ces motifs et sur la proposition monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que la municipalité de Nantes permette la location de salle FADOQ et ACLN à un coût majoré de 40\$.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-07-225



20-07-226

N° de résolution
ou annotation

14.2 - Vente de citrouille École de Nantes

Considérant que la municipalité a déjà accepté la vente de citrouille par l'École de la Source de Nantes sous la résolution 19-11-257;

Considérant les mesures spéciales concernant le COVID, l'école demande à changer l'endroit de distribution des citrouilles;

Considérant que le ministère des Transports demande l'autorisation de la municipalité pour faire la livraison à l'intersection des routes 161 et 214;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu que la municipalité accorde la permission à l'école de la Source de Nantes de faire la distribution des citrouilles à l'intersection des routes 161 et 214.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-07-227

14.3 - Entretien rocaille au Parc Lionel

Considérant que la municipalité a demandé une soumission à monsieur Vincent Breton pour l'entretien de la rocaille du parc Lionel;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que le conseil engage monsieur Vincent Breton pour effectuer les travaux d'entretien de la rocaille du parc Lionel au montant de **225.00 \$ taxes incluses** en plus de l'entretien des hautes herbes aux deux puits de la municipalité pour une somme de **300\$ payable en un seul versement**. Ces montants sont prévus pour couvrir les factures auxquelles les dépenses sont projetées.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-07-228

14.4 - Ouverture de la bibliothèque

Considérant les mesures spéciales concernant le COVID-19 pour l'ouverture de certains espaces publics;

Considérant que la municipalité souhaite continuer à offrir des services à la population;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Yvan Boucher, il est résolu que le conseil mandate le directeur général à procéder à la préparation de l'ouverture des bibliothèques de la municipalité durant le mois d'août et procéder à l'adaptation des bibliothèques aux normes d'hygiène et de sécurité en lien avec le COVID-19.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-07-229

14.5 - Soumission d'entretien pour le projet sous-sol à l'hôtel de ville de la municipalité

Considérant que la municipalité a une salle au sous-sol qui est considérée comme refuge dans le PMU;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que le conseil accepte la soumission de la compagnie PCF pour la somme de 62,32\$ et de procéder au paiement à la réception de la facture.



N° de dépôt ou
de 20-07-230
ou annotation

20-07-231

20-07-232

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

14.5.1 - Réparation de la porte d'entrée du bureau de l'administration

Considérant que certaines réparations d'entretien sont à réaliser dans les bureaux de la municipalité tel que la réparation d'amortisseur de porte;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu que le conseil accepte le paiement des factures de la compagnie " La Coop Alliance" pour la somme de 87,02\$ taxes incluses.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

15 - QUESTIONS DIVERSES

15.1 - Affiche interdiction de fumée et cannabis

Considèrent les obligations dictées par la loi 44 relative à l'interdiction de fumé.

Considérant qu'il est obligatoire de délimiter clairement la zone où il est interdit de fumer de même que le périmètre de 9 mètres.

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que la municipalité procède à poser les affiches délimitant la zone d'interdiction de fumer, de vapoter et de consommer du cannabis en tout lieu, dans les lieux publics de la municipalité tels que les parcs et bâtiments municipaux.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

15.2 - Code accès pour autorisation compte caisse et signature des chèques du nouveau Directeur général Monsieur Ali Ayachi

Considérant que Monsieur Ali Mohammed Ayachi est nommé Directeur général et secrétaire-trésorier depuis le 3 juillet 2020;

Considérant que monsieur Ali Mohammed Ayachi par sa nomination doit avoir les pouvoirs suivants :

-Obtenir les codes d'accès de tous les paliers gouvernementaux (fédéral et provincial) afin d'accéder à toutes informations qui concernent la municipalité de Nantes;

-Obtenir les informations en discutant avec des employés de tous les paliers gouvernementaux en ce qui concerne la municipalité de Nantes;

-Émettre des relevés d'emploi en ayant accès à un CODE RE/WEB;

-Émettre et publier des documents exigés par tous les paliers gouvernementaux en ce qui a trait à la municipalité de Nantes;

-Accéder rapidement à l'information par le biais de code d'accès (CLIC SÉCURE, PGAMR, CNESST, déclaration des salaires, RE/WEB, SESAMM et tous autres codes qui peuvent s'avérer nécessaires dans ses fonctions pour la municipalité de Nantes);



N° de résolution
ou annotation

-Toutes autres actions nécessitant un accès complet aux paliers gouvernementaux pour la municipalité de Nantes.

Considérant que des retards sont déjà révélés à plusieurs niveaux (déclaration de salaire; changement de taux CNESST, relevés d'emploi);

Considérant que monsieur Ali Mohammed Ayachi a téléphoné à tous les endroits requis, a fait les démarches sur internet, et ce, sans succès;

Considérant que l'absence de codes d'accès nuit au bon fonctionnement de la municipalité de Nantes;

Considérant la demande de tous les paliers gouvernementaux de fournir une résolution lui permettant d'avoir TOUS LES ACCÈS;

Considérant que d'autres codes pourront être demandés selon les besoins respectifs de la municipalité de Nantes;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Yvan Arseneault, il est résolu que le Conseil accorde à monsieur Ali Mohammed Ayachi, Directeur général et secrétaire-trésorier, tous les accès mentionnés plus haut et tous ceux qu'il aura besoin ultérieurement dans ses fonctions qui ne sont pas citées dans cette présente résolution. Le Conseil révoque l'accès à tous les paliers gouvernementaux à Madame Véronique Dostie Boulianne qui n'est plus au service de la municipalité de Nantes.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-07-233

15.3 - Émission d'une carte Visa Affaires Desjardins

Considérant qu'une demande d'émission de carte de crédit commercial "Affaires" pour la municipalité de Nantes doit être présentée à Service de Cartes Desjardins;

Considérant que le nom et titre du détenteur de la carte est madame Véronique Dostie Boulianne, directrice générale et secrétaire-trésorière qui n'est plus en fonction sont encore présent;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arseneault, appuyée par monsieur Yvan Boucher, il est résolu que la municipalité de Nantes, autorise le secrétaire-trésorier Monsieur Ali Mohammed Ayachi à signer au nom de la Municipalité et de procéder à l'émission d'une carte de crédit commercial "Affaires" pour la municipalité ayant un plafond maximum de 3000.00 \$ et de procéder à la révocation de madame Véronique Dostie Boulianne de tout compte de crédit la liant à la municipalité de Nantes.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-07-234

15.4 - Transactions compte de caisse Desjardins

Sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que le Directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Ali Mohammed Ayachi soit le représentant de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse et que madame Véronique Dostie Boulianne soit révoquée de toutes autorisations au nom de la municipalité la liant au compte Desjardins ainsi qu'au service AccèsD et ses affiliés. Le représentant exercera tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la



N° de résolution
ou annotation

20-07-235

municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour le bon fonctionnement des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utiles pour le maintien des opérations de la municipalité;

Le Directeur général et secrétaire-trésorier exercera seul les pouvoirs de :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;
- Administrateur principal Accès D;
- Administrateur des dépôts à distance;

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers

15.5 - Liste des documents à détruire pour 2020

Attendu que l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

Attendu que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

Attendu que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Attendu que l'article 199 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

Il est proposé par monsieur Yvan Boucher et **appuyé par** monsieur Bruneau d'approuver la liste de destruction des archives préparée par HB archivistes et datée du 2020-07-03 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-07-236

15.6 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la division du territoire de la municipalité en districts électoraux pour l'année 2021

Avis de motion est donné par monsieur Yvan Boucher, conseiller, de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement, concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux.

M. le conseiller Yvan Boucher présente et dépose le projet de Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.



20-07-237

N° de résolution
ou annotation

15.7 - Autorisation d'utiliser le stationnement de l'hôtel de ville et de dons pour Le Lac en Fête

Attendu que toutes les organisations événementielles ont dû annuler leurs événements estivaux; Attendu que l'organisme Lac en fête Mégantic se veut créatif et souhaite divertir les citoyens de la municipalité de Nantes;

Attendu que l'organisme a une remorque musicale conçue spécialement pour des prestations musicales et sportives en lien avec le Covid19; Attendu que le conseil de la municipalité dans son souci de l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens souhaite offrir un milieu divertissant;

Il est proposé par monsieur Yvan Arsenault, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'organisme du Lac en fête Mégantic d'utiliser le stationnement municipal de l'hôtel de ville pour l'activité de divertissement et d'utiliser les chemins de la municipalité, à condition de faire respecter les mesures de distanciation et d'hygiène requises et de toutes mesures requises par le gouvernement en lien avec le Covid-19 pour l'organisation d'un tel événement et de faire un seul don pour l'organisation de l'événement non récurrent d'un montant de 150\$ à l'organisme Lac en fête Mégantic.

20-07-238

15.8 - Réparation ou modification de lampadaire

Attendu qu'il y a 4 lampadaires dans la municipalité qui nécessitent une réparation ou une modification afin de fonctionner correctement;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, **appuyée par** monsieur Yvan Boucher il est résolu que le conseil autorise la réparation ou la modification des lampadaires.

20-07-239

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Jacques Breton
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Je, **Jacques Breton**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Jacques Breton
Maire